

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 avril 2013

POINT VI.6 - 2^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 18 mars 2013 : compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 5 mars 2013 : projet d'ouverture d'un département « Génie civil » à l'IUT de Dijon-Auxerre – Site d'Auxerre – rentrée 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : le projet d'ouverture d'un département « Génie civil » à l'IUT Dijon-Auxerre – Site d'Auxerre – rentrée 2014.

Dijon, le 4 avril 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J: Tableau du projet.

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 5 avril 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 8 avril 2013

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU DÉPARTEMENT D'IUT

RENTREE UNIVERSITAIRE 2014

EXAMEN DU PROJET PAR LA COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du Mardi 05 mars 2013

et LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE du Lundi 18 mars 2013

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÈVU
<p>OUVERTURE D'UN DÉPARTEMENT « GÉNIE CIVIL »</p> <p>Site et Adresse : Site d'Auxerre – Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre</p>	<p>IUT DIJON – AUXERRE</p> <p>Chefs de projet :</p> <p>Marcel GRENARD Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre</p> <p>David JOANNIC Directeur adjoint de l'IUT de Dijon-Auxerre</p>	<p>Le projet d'ouverture d'un département Génie Civil à l'IUT de Dijon-Auxerre (Rentrée 2014-2015) s'inscrit dans le cadre du développement de son offre de formation sur le site d'Auxerre et vise aussi au renforcement global de l'offre de formation universitaire sur le site auxerrois.</p> <p><i>(cf dossier joint)</i></p> <p>Diplôme visé (spécialité) : DUT Génie Civil</p>	<p>FAVORABLE , MOINS 1 ABSTENTION</p>	<p>FAVORABLE A L'UNANIMITE</p>